

Le Précurseur donne les nouvelles
à 30 heures avant les journaux de
Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, rue du Gare, n° 5, au 2°
PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :
16 francs pour 3 mois
32 francs pour 6 mois
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.
Abonnements en France et à l'étranger.

LYON, 24 août.

Nous avons bien souvent commenté, interprété le pacte de juillet; nous avons expliqué avec toute la bonne foi du monde comment cette transaction politique devait être comprise. Quand l'autorité s'écarterait de l'esprit qui anima les contractants à l'Hôtel-de-Ville, nous l'avons rappelée aux conditions du traité. Ce que les libéraux firent pendant quinze ans pour défendre le système représentatif constitutionnel contre les menaces de l'article 14, nous l'avons fait nous-mêmes depuis deux ans pour préserver les institutions républicaines des envahissements de la monarchie. Qu'a-t-on répondu à notre appel et à notre bonne foi? Rien d'abord, et cela se conçoit: le sang des barricades coulait encore. Lorsque les blessures furent cicatrisées, quand tout danger de contre-révolution eut disparu, le gouvernement, las d'entendre nos insolents conseils, étourdi par le bruit importun des récriminations du peuple, et dans l'impuissance de répondre aux arguments des défenseurs de la dernière partie du programme, le gouvernement prit le parti de nier l'existence de ce programme; et pour prouver que certaines paroles républicaines avaient été faussement attribuées à une bouche royale, il organisa la terreur de juin contre celle des parties contractantes qui, en 1830, avait franchement et loyalement fait le sacrifice de ses convictions dans l'intérêt de l'ordre et du repos public.

Si le programme n'a jamais existé, nous dit-on, si l'on nie du moins qu'il y ait eu un programme républicain en juillet (et la force déployée tout récemment contre ses partisans le prouve jusqu'à un certain point), comment alors vous acharnez-vous à défendre un fantôme? Ne sortez donc pas de la ligne monarchique; continuez, si vous voulez, la polémique constitutionnelle de ce que vous appelez la comédie des quinze ans, mais ne revendiquez pas des principes politiques que vous n'avez pas le droit de professer, puisque vous n'avez pas assez de force pour les faire triompher.

Nous répondons à cela que nous savons parfaitement l'inutilité de la lutte que nous avons engagée avec le gouvernement, à l'égard des institutions républicaines. Nous sommes persuadés, en effet, de toute l'impuissance dont nous serions frappés, si nos doctrines ne retentissaient qu'aux oreilles du pouvoir.

Bien sôt qui croirait convertir l'autorité sans adopter d'autre moyen que de s'adresser aux lumières et à la conscience de l'autorité elle-même. Est-il dans la nature du pouvoir de partager une autre conviction que la conviction de son droit et de sa force? Le pouvoir existe aujourd'hui, il ne se demande pas s'il existera demain, car il ne comprend pas que son avenir puisse être mis en question.

Que le pouvoir donc ne s'occupe de nous que pour provoquer les rigueurs de la loi contre une polémique hostile; c'est peut-être un service qu'il nous rend, à son insu. Chaque persécution dirigée contre la presse est moins une leçon pour le pouvoir que pour le peuple, aux intérêts duquel nous sommes dévoués, et c'est aussi en faveur de ce peuple que nous nous acharnons à ce chimérique programme; nous le commentons, parce que c'est le seul sujet qui nous reste à débattre sans exciter contre nous l'ombrageuse susceptibilité des serviteurs ministériels. Qu'on ne soit donc pas surpris de nous voir revenir à chaque instant à cette brillante époque de 1830 où l'ordre social conserva son intégrité sur la ruine de l'ordre politique. Deux principes alors, quoi qu'on en dise, furent opposés l'un à l'autre, et ce qui le prouve, c'est la tolérance du gouvernement à en permettre la discussion, même après la victoire de la couronne sur les institutions républicaines.

Nous n'espérons pas jouir long-tems de cette liberté de commenter sans crainte les bases fondamentales de l'édifice royal, et nous usons, en attendant, de toute la latitude qu'on veut bien nous laisser encore à cet égard. Nous invoquons, comme nous l'avons déjà fait, la conscience publique, car nous sommes sans titre devant la dénégation du pouvoir. Nous ressemblons à ces malheureux plaideurs qui, sans contrat écrit, se présentent devant les tribunaux, rappellent les circonstances de lieu, de fait, de moralité, de justice, de raison, et demandent à leurs adversaires un aveu qui est dans leur ame, mais qu'ils se refusent à prononcer en se remettant honteusement sous la protection de la légalité. Nous différons de ces plaideurs en ce que notre tribunal à nous c'est l'opinion publique; notre situation du reste est la même. Nous rappelons à Louis-Philippe la cause de la chute de son prédécesseur et celle de sa nomination à la lieutenance-générale du royaume; nous lui demandons par quel parti il fut élevé à la première magistrature provisoire de l'Etat; nous lui demandons si le gouvernement de l'Hô-

tel-de-Ville, qui lui offrit un siège à son retour de Neuilly, agissait par la puissance du peuple ou par celle de la légalité; si Lafayette et ses adhérens, en tendant la main au duc d'Orléans, croyaient voir en lui un monarque futur à la façon de Louis XVIII, ou un roi républicain; nous demandons à Louis-Philippe si le duc d'Orléans, applaudissant aux doctrines de Lafayette, croyait devoir son acheminement vers le trône au parti républicain ou au parti monarchique.

Nous demandons maintenant si l'on peut nier que dans le mouvement révolutionnaire de 1830, toutes ces circonstances de lieu, de fait, de moralité, de langage, se soient rencontrées à la fois. Nous savons bien que l'on nous répondra toujours, que les explications de juillet furent insuffisantes, qu'il y eut un mal-entendu dont on ne s'aperçut pas, que le dénouement du drame qui fut l'intronisation du duc d'Orléans laissa la question indécise; que cette question s'est débattue ensuite, et que le peuple a perdu son procès. A quoi bon revenir maintenant sur une chose jugée?

Le peuple a perdu son procès: Qui le dit? vous, pouvoir, qui vous êtes élevé par lui, et qui contestez le fait, pour ne pas laisser apercevoir au peuple sa force immense. Le procès du programme est perdu, nous l'avouons, mais là n'est pas toute la question, il reste plus d'un sujet à discuter, et le peuple n'a pas donné sa démission pour toujours.

Qu'on n'aille pas conclure de ces dernières paroles, qu'il ne reste à l'opposition plus rien à dire. L'opposition abandonnera volontiers le programme, puis qu'on ne l'a jamais accepté. Il serait ridicule de combattre plus long-tems pour la réalisation de promesses qu'on n'a point faites. Mais alors la situation des partis devient toute nouvelle, c'est-à-dire que nous rentrons parfaitement dans les conditions de la restauration. Or, la restauration a été attaquée par le parti national, pendant tout le tems de son existence; la restauration faisait mal au cœur, pour employer l'expression d'un ministre actuel, et si la répugnance qu'elle inspirait en France était partagée par vous, hommes du pouvoir, pourquoi ne voulez-vous pas qu'elle poursuive de même ceux qui la continuent?

Reprenons donc cette vieille opposition constitutionnelle dont vous nous avez enseigné la tactique. Nous aurons, comme sous la restauration, des chansonniers, des pamphlétaires, des journalistes de talent et de courage, et des poètes qui ne se vendront pas. Nous aurons des comités-directeurs pour jeter des lumières dans le corps électoral, des charbonnières pour lier par serment les électeurs à notre cause; nous répandrons des brochures qui pénétreront dans tous les coins de la France, et lorsque nous aurons ainsi purgé l'esprit public de vos souillures et de votre corruption, que nous aurons ranimé cette France intimidée par de fausses terreurs, et déshonorée par votre lâcheté, si alors, la probité et la capacité dans le gouvernement ne viennent pas le réconcilier avec le pays, car c'est à ces seules conditions que la monarchie et la république auraient pu vivre ensemble, nous aurons prouvé mille fois que le peuple n'a plus rien à espérer.

Paul VILLARS.

Ce que nous avons dit hier, sur la distribution des prix au Collège royal, contenant plusieurs erreurs, nous les rectifions, en ajoutant quelques détails et quelques observations.

M. l'abbé Noiro, professeur de philosophie, a ouvert la séance par un discours qui n'avait que le mérite du style, et dont le sujet nous rappelle ces morceaux de commande prononcés de 1817 à 1827, en pareille circonstance. — *L'influence de la philosophie religieuse sur la littérature*, et, en particulier, sur l'éloquence, voilà quelle matière M. Noiro a traitée avec une singulière profusion d'idées mystiques, retraçant à la jeunesse ébahie, au public stupéfait, l'état ineffable où se trouve l'ame lorsqu'elle s'élance peu à peu de la terre vers ces régions qui ne sont ni terre ni ciel, pour contempler et concevoir, si elle le peut, l'harmonie des mondes, écouter leurs concerts enchanteurs, admirer la haute sagesse qui les pousse et les modère, et se repaître enfin de ces douceurs inexprimables dont l'approche, même voilée de la Divinité remplit toujours notre intelligence. Puis d'autres choses de même force et de même nouveauté. Sans cette mystique rêverie, c'est-à-dire si l'on n'a pas vu la cabane de la Madone transportée par les anges de la Judée à Lorette, si l'on n'a pas fait, au moins une fois dans sa vie, le voyage de Mahomet à la Jérusalem céleste, ou celui d'Enée aux enfers, si l'on n'a pas été fou comme les zéloteurs du diacre Pâris ou quelque chose de ce genre, l'éloquence

selon M. Noiro, la poésie, l'histoire surtout, ne sont rien, n'ont point de valeur; hors delà, malédiction sur le génie, sur l'esprit, sur les connaissances humaines; car les brouillards seuls peuvent nous inspirer; si nous voulons faire du beau, il faut nager dans l'espace, voir la terre comme une fourmillière, entendre vibrer à nos oreilles les tubes les plus bas des orgues d'église. — Nous l'avons dit, ce discours est un anachronisme; le très-excellent M. gr d'Hermopolis l'eût-il envoyé tout fabriqué, qu'il n'eût point produit un meilleur effet sur les honnêtes gens qui pensent bien.

Nous avons aussi fait involontairement un tort à M. Nouzeilles, proviseur du collège, en lui attribuant le discours débité ensuite par M. Dutrey, recteur de l'Académie de Lyon.

M. Dutrey, tout en faisant un tableau assez vague et plein de charlatanisme de l'état florissant où se trouve, selon lui, l'instruction en France, a émis trois propositions que nous voulons examiner sommairement, en les comparant aux véritables principes. Il a dit :

1° « Que les jeunes gens, même sur les bancs, sont exposés à toutes sortes de séductions, sous les apparences les plus généreuses, qu'on cherche à les leurrer et à les égarer par de vaines théories; mais que, fort heureusement, la jeunesse contracte au collège l'habitude d'être esclave de ses devoirs, que, hors du collège, elle sera fidèle à ses habitudes, et maintiendra la sainte autorité des lois, etc. »

A ceci nous objectons, que si effectivement, comme le prétend M. Dutrey, la politique vient, avec ses utopies, faire des recrues jusque sur les bancs du collège de Lyon, cela est fort mal assurément, et que si, sous ce rapport, des tentatives coupables ont été faites et sont prouvées, M. Dutrey devait les dénoncer à l'opinion publique, en en signalant les auteurs et les circonstances, et ne pas énoncer aussi gratuitement l'une des accusations banales du juste-milieu contre ceux qui ne partagent pas ses vues rétrogrades. Nous croyons aussi que dans nos collèges, tels qu'ils sont organisés, il faut éviter avec soin de faire entrer la moindre discussion sur la politique actuelle, que si, du reste, on tient si fort à faire connaître au collège, à nos jeunes gens, les devoirs qu'ils auront à remplir dans le monde, il faut, à plus forte raison, leur apprendre, de plus, les droits qu'ils auront à y réclamer; — que, si l'on veut préparer la jeunesse à défendre les lois, il faut lui dire quelles sont les lois, par quels caractères elles se distinguent, si elles sont assez parfaites pour ne plus devoir être retouchées, ou par quels moyens on les pourrait améliorer. Car enfin l'on ne peut aimer et défendre que ce que l'on connaît. Par suite, un cours de législation française comparée à la législation universelle, serait nécessaire dans l'instruction publique.

2° M. Dutrey prétend « que si nous devons aimer les lois et les défendre, nous devons avant tout chérir notre auguste souverain, son auguste famille et son auguste dynastie. »

L'année dernière, ce nous semble, on avait modifié un peu dans la solennité dont nous parlons, ce langage flagorneur et bourbonien. Je ne sache point qu'aucun de nous envoie ses enfans au collège pour y apprendre à chérir un roi ou une dynastie; plus tard l'enfant saura que faire sous ce rapport; enseignez-lui bien l'histoire; il verra ce que valent les rois et ce qu'ils sont auprès des peuples; il verra surtout quelle a été la prospérité des nations lorsqu'elles n'ont eu que des dynasties sans institutions; la vérité lui apparaîtra, et vous n'aurez pas la peine de vous épuiser près de lui en discours adulateurs sur l'excellence d'un homme ou d'une famille qui lui sont inconnus et dont il ne peut se soucier beaucoup. Avec les principes que vous suivez, vous, vieux professeurs, voyez quel amour vous avez inspiré à vos élèves pour les gouvernemens que nous avons vu tomber: Aujourd'hui vous criez à vos bambins vive Louis XVIII ou Charles X! puis vive la révolution de 1830! après-demain vive Louis-Philippe! Dites à l'enfant qu'il doit être fier d'être français, qu'il doit aimer sa famille, ses concitoyens, sa patrie; il vous comprendra mieux, et vous lui donnerez des enseignemens plus nobles et plus dignes de votre mission.

Et pourtant M. le recteur avait déjà reçu sur un pareil fait une leçon que, sans doute, il n'a pas voulu comprendre. — Au mois de décembre dernier, lors de l'entrée du duc d'Orléans à Lyon, M. Dutrey lui présenta ses hommages à la tête du corps académique; il assura au prince que tous ses efforts tendaient à faire au roi de fidèles sujets. Il nous en souvient, car nous étions présens avec beaucoup d'autres; le prince termina ainsi sa réponse: « Monsieur, ce ne sont point des sujets pour mon père qu'il faut élever; mais bien de bons citoyens, qui comprennent les devoirs que leur impose ce titre. »

« 3° Enfin, ajoute le recteur, un sentiment profond d'amour pour la religion de nos pères, pour la religion catholique, doit être la base de l'instruction dans nos établissements publics. »

Nous savons fort bien qu'au tems où Napoléon voulut se concilier le clergé, il rendit un décret qui ordonnait effectivement que la religion catholique serait la base de l'instruction universitaire.

Mais la Charte de 1830 ne reconnaît plus de religion de l'Etat, elle proclame la liberté religieuse illimitée; elle abolit les lois ou ordonnances contraires à ses dispositions, et, par conséquent, le décret impérial que nous avons cité. — En effet, voulez-vous qu'un professeur juif ou protestant entonne une prière catholique ou fasse l'éloge de la religion romaine? Voulez-vous qu'un étudiant protestant ou juif soit forcé d'écouter l'éloge de la religion qui n'est pas la sienne et les prières d'une religion qui n'est pas la sienne?

Sous le rapport de l'instruction publique nous avons donc beaucoup à faire. — Nos collèges, conception bâtarde, ne sont rien, parce qu'ils ne donnent bien ni l'instruction élémentaire, ni l'instruction supérieure; les âges y sont trop confondus; séparez nos écoles en deux classes bien distinctes; que dans les unes on donne les premiers principes les plus à la portée du jeune âge sur toute espèce de matière; que dans les autres l'enseignement soit plus haut et plus élevé, rétablissez pour elles avec quelques modifications devenues nécessaires, le cadre jadis adopté pour les écoles centrales qui ont fourni tant de brillants sujets; que la conscience et la position du professeur soient indépendantes; qu'il puisse développer la science telle qu'elle est, et non point telle que l'ont faite les conventions des pédants et des hypocrites; — que partout la théologie et la politique du jour soient proscrites; que la morale et non point le culte plus ou moins bizarre serve de base à l'enseignement; que la religion reste une affaire de famille; mais que l'on apprenne à notre jeunesse à connaître et à aimer les lois libérales.

Nous avons été amenés aujourd'hui à indiquer sommairement quelques questions d'une haute importance pour l'enseignement public et national; nous espérons pouvoir les développer plus au long lorsque la chambre des députés s'occupera de l'Université.

Pudeur Judiciaire.

Nous soumettons sans crainte à l'opinion publique une question d'honnêteté publique.

Parmi les jurés qui seront appelés à prononcer dans les procès du *Précurseur* il peut se trouver un grand nombre d'actionnaires du *Courrier de Lyon*, dont l'intérêt direct, pécuniaire, est de ruiner par des amendes une entreprise rivale. Nous savons qu'il en est au moins quatre qui peuvent tous tomber dans le jury qui nous jugera et en former ainsi le tiers. — Mais il y en a vraisemblablement plusieurs autres que nous ne connaissons point, car la société du *Courrier de Lyon* est, comme on le sait, anonyme. Quand même (ce que nous ne croyons pas) le *Courrier de Lyon* aurait publié les noms de tous ses actionnaires, on peut supposer que ses actions ont changé de propriétaires depuis lors, et qu'il en est passé un certain nombre dans les mains des membres actuels du jury. Le transfert des actions d'une société anonyme s'opère par un simple endossement, et ne laisse de trace que sur le titre même de propriété. Nous demandons si la probité, si les plus strictes convenances n'exigent pas que les membres du jury qui se trouveraient ainsi engagés par des intérêts hostiles aux nôtres soient écartés du jugement des affaires du *Précurseur*.

Voici maintenant une autre question de même nature.

La cour chargée de déterminer, en cas de condamnation, la quotité de la peine, est composée de trois membres. L'un de ceux qui doivent siéger dans les procès du *Précurseur*, est M. Balleydier, conseiller à la cour royale, qui ne peut pas se regarder comme impartial dans ces affaires, car il y a nécessairement animosité particulière de sa part contre nous.

En effet, voici ce que contient le *Précurseur* du 22 juin dernier, à propos d'une polémique entamée par la *Gazette du Lyonnais*:

« Nous avons dit que M. Balleydier avait siégé dans les cours prévôtales, d'odieuse et sanglante mémoire; on ne le nie pas. Eh bien! comme le dit la *Gazette*, nous lui en faisons un crime irrémissible. »

« Nous ne dénonçons personne, mais nous demandons à l'histoire des renseignements pour juger les hommes, et nous nous permettons d'ajouter que quiconque s'est assis à des tribunaux de sang, quiconque a prêté sa main aux vengeances des partis, et s'est fait le complaisant d'une terreur politique, qu'elle date de 93 ou de la légitimité, est à nos yeux souillé d'une tache abominable et d'un crime irrémissible. »

« Nos principes, à cet égard, n'ont jamais varié et, nous osons le dire, ils ne varieront jamais. Nous laissons les légitimistes blâmer la terreur de Robespierre et louer la terreur de Louis XVIII; nous laissons le juste-milieu pousser des exclamations furieuses quand on prononce le mot de république, et entrer tout doucement dans la voie des lois d'exception qui ont déshonoré la république. »

« Pour nous, pour la masse nationale que nous croyons représenter, ces excès des partis sont également haïssables, et nous ne voyons de salut pour le pays que dans un système large de liberté, qui fasse du gouvernement l'affaire de tous et non le domaine de quelques-uns. Nous ne voulons ni censure, ni cours prévôtales; nous voulons la liberté protégeant l'ordre, et l'ordre assurant la liberté. »

La question n'est pas de savoir si nous avons eu tort ou raison d'écrire, il y a deux mois, ce qu'on vient de lire: ce qu'il faut examiner, c'est la position de M. Balleydier vis-à-vis d'un journal qui l'a attaqué avec des termes pareils.

Assurément M. Balleydier doit se croire forcé, par respect pour l'opinion, à se récuser dans les procès du *Précurseur* et nous comptons qu'il le fera.

S'il en était autrement, le public ne pourrait voir dans les arrêts qui seraient rendus que des actes de vengeance personnelle, et il est du devoir du chef du parquet d'éviter le scandale de ce soupçon.

Le *Courrier de Lyon* publie aujourd'hui un article extrait de la *Tribune*, par lequel ce journal annonce, sur la foi d'un correspondant, que l'administration a de très-grandes appréhensions pour l'arrivée de M. Odilon-Barrot.

Le *Courrier* recommande cet article à l'attention spéciale de ses lecteurs, et il ajoute:

On se rappelle que peu de tems avant les événements de juin, les journaux de l'extrême opposition remplissaient leurs colonnes de prédictions sinistres et menaçantes. La raison en était fort simple: personne plus qu'eux n'était initié au secret des complots qui se tramaient. Que penser de l'assertion de la *Tribune*? Est-ce une prophétie, est-ce une menace? C'est ce que nous laissons à l'avenir et au bon sens du public à décider.

Nous aurons probablement occasion de revenir sur ce sujet.

Nous savons bien que l'administration a l'habitude de s'effrayer de tout ce qui ressemble à un mouvement patriotique. — Mais nous ignorons parfaitement si elle redoute une fête pour laquelle des précautions d'ordre ont été prises avec la plus minutieuse attention, par vingt-cinq des citoyens les plus notables de Lyon. — Ce n'est pas que nous ne soyons parfaitement instruits des manœuvres qu'a ourdies le juste-milieu pour troubler cette fête; du dépit que lui fait éprouver l'empressement de la presque unanimité des citoyens à fêter le défenseur de la liberté de la presse, et du désir ardent qu'il éprouve de compromettre ainsi une cause qu'il voit gagnée d'avance. Mais nous comptons que toutes ces intrigues seront sans résultat. Dans tous les cas, si nos espérances étaient trompées, le bon sens indique qu'il faudrait s'en prendre à ceux qui ont quelque chose à attendre d'un scandale dans de telles circonstances; il est évident que nous n'en pourrions attendre que de fâcheux résultats, et que le juste-milieu y trouverait une occasion de triomphe. Encore une fois, il suffirait de citer les noms des commissaires qui sont chargés de préparer cette fête pour faire évanouir toutes les calomnies et faire retomber sur d'odieuses manœuvres les désordres qui pourraient arriver.

Les honorables citoyens chargés d'accueillir M. Odilon-Barrot au nom des patriotes de Lyon, instruits dans le plus grand détail de tous les préparatifs du juste-milieu, ont voulu éviter de lui fournir l'occasion d'accomplir ses projets. Ils ont renoncé au plaisir de recevoir solennellement M. Barrot à son entrée à Lyon; et ils ont arrêté qu'aucune sérénade ne lui serait donnée de peur que les agents provocateurs du désordre ne profitassent de la foule pour amener des scènes fâcheuses qu'on ne manquerait pas de rejeter sur nous.

Il a été décidé seulement qu'un banquet serait offert à M. Odilon-Barrot, et quoique cette fête patriotique paraisse devoir être très-nombreuse, il a été pris de telles mesures que le désordre y sera tout-à-fait impossible.

Quant aux souvenirs du *Courrier* sur les événements de juin, nous les trouvons extrêmement plaisants; car nos lecteurs n'ont pas oublié avec quel soin nous leur avons fait remarquer, deux jours avant le conflit de Paris la coïncidence des prédictions des divers journaux du ministère. Ils peuvent recourir aux feuilles de cette époque, ils y verront que le *Courrier de Lyon* annonçait 24 heures avant les premières dépêches télégraphiques, qu'une catastrophe était inévitable.

La première chambre du tribunal civil a rendu son arrêt dans l'affaire de la ville relative aux événements de novembre; elle condamne la ville à indemniser les réclamans.

On nous écrit de Paris:

Un ouvrage qui aura beaucoup de succès à Paris, qui excitera une vive curiosité dans les départemens, va paraître très-prochainement à la librairie de Moutardier; ce livre auquel toutes les grandes villes pourraient disputer son titre, s'il ne s'agissait que du marasme politique et commercial, est intitulé: PARIS MALADE, *Esquisses du jour*; ne pourrait-on pas dire de même: Lyon malade, Strasbourg malade, Bordeaux malade, la France malade? Le juste-milieu répondrait non, mais tout le reste de la population dirait oui. Au reste, outre ces causes communes de malaise présentées, dit-on, d'une manière très-dramatique dans un nouvel ouvrage, l'auteur, M. Eugène Roch (1), s'est attaché à reproduire dans des scènes très-variées la physionomie de la capitale dans la crise où elle s'est trouvée pendant ces derniers mois. Je vous envoie le début de la préface que je viens de copier sur épreuve et qui m'a paru très-piquant:

« Paris en bonne santé, Paris avec son embonpoint d'un an-

(1) M. Eugène Roch a fourni au livre des *Cent et un* l'article élégant et pittoresque du Palais-Royal et un article intitulé le Cimetière du Père-Lachaise, qui a été très-généralement remarqué pour que nous ayons besoin d'en faire l'éloge.

(Note du Rédacteur.)

(2) PARIS MALADE, *esquisses du jour*, par Eugène Roch, 1 vol. in-8°. Prix: 7 fr. 50 c., sera mis en vente à Lyon le même jour qu'à Paris, le 28 août, à la librairie d'Auguste Baron, rue Clermont, n° 5.

« cien député du centre, Paris dans tout l'éclat des fêtes et des jeux au sein de ses beaux-arts et de son opulence, livré à toutes les séductions, entraîné dans tous les excès et soucieux de rien, si ce n'est de plaisir, a été décrit mille fois; mais Paris malade, Paris vêtu de flanelle, Paris devenu maigre, Paris au régime, oubliant le vin de Champagne pour la menthe poivrée, ou le vin de Surène pour l'eau de la rue de la Roquette; Paris suspendant ses raouts, désertant ses théâtres, remisant ses landaus dans la crainte de les voir en file avec les corbillards, rentrant à l'approche de la nuit, et consultant le médecin sur le nombre et l'a-propos de ses bonnes fortunes; puis encore Paris indocile, Paris qui ne veut pas se confesser; Paris impénitent, ce qui fait sourire, et Paris assassin, ce qui fait horreur... ce Paris-là n'a point encore trouvé de peintre. C'est qu'en vérité cette situation n'est point ordinaire et ne se reproduit qu'une ou deux fois par siècle; il faut la saisir sur le fait, mais Dieu nous garde de son retour. Certaines gens prétendent que Paris est malade encore de bien d'autres choses; qu'il ne s'agissait point seulement de montrer Paris sur des béquilles, mais encore Paris à la besace. Il est pauvre à présent ce riche Paris; il ne se soutient qu'à l'aide de cartes d'indigence, de faillites et de soupes économiques. Enfin on voudra revoir Paris tel qu'il n'avait jamais été vu: Paris canoné et balafé par la mitraille, Paris en état de siège, sans l'assistance des Cosaques, des Ecossais et des Autrichiens (2). »

Par ordonnance royale du 14 de ce mois, M. Jean-François-Théodore Rambaud, de Lyon, a été nommé notaire en ladite ville, en remplacement de M. Joseph-François Rambaud, décédé.

Il a prêté serment en cette qualité à l'audience de ce jour.

AVIS.

MM. les Souscripteurs du *Précurseur* ont le 31 août 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

PARIS, 22 août 1832.

(Corresp. particulière du *PRÉCURSEUR*.)

Un journal ministériel annonce, d'après une correspondance de la Moselle, qu'aucune troupe autrichienne n'est entrée dans les Etats d'Allemagne, et que la Bavière et la Prusse ont fait repasser une partie de leurs troupes sur la rive droite du Rhin. Cette nouvelle, en ce qui touche la Bavière, est confirmée par une lettre des bords du Rhin, en date du 15 juin.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui des détails sur le voyage incognito du roi à son château d'Eu. Le roi sera de retour demain soir à St-Cloud.

Des journaux annoncent aujourd'hui le prochain retour à Paris de M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur russe. Des lettres particulières que j'ai vues affirment au contraire que si M. Pozzo di Borgo revient à Paris, ce sera comme simple particulier. Il paraît qu'il est en pleine disgrâce pour avoir trompé l'empereur Nicolas sur le véritable caractère de la révolution de 1830, qu'il aurait jugée avec trop d'indulgence et présentée sous un trop beau côté.

On avait remarqué que le roi avait fait transporter à Compiègne, pour les fêtes du mariage, un grand nombre de tableaux appartenant au Musée; ces tableaux n'étaient point partie des galeries ouvertes au public; ils étaient dans les magasins, et il paraît qu'ils resteront à Compiègne. On croit qu'un grand nombre des ouvrages d'arts, qui se trouvaient également enterrés dans les magasins du Musée, vont être transportés dans différents châteaux royaux.

Un frère du sieur Pepin dont le procès a occupé la première séance du conseil de guerre sous l'état de siège, sera jugé vendredi par le même conseil, pour faits relatifs aux troubles des 5 et 6 juin. L'accusé est artiller de la ligne et fait partie du 11^e régiment caserné à Vincennes.

Toutes les nouvelles du Nord peignent comme véritablement formidable l'insurrection de Lithuanie. Les patriotes insurgés seraient au nombre de 8 à 10,000 et retranchés dans les forêts avec de l'artillerie. Une guerre en règle paraît indispensable pour les disperser et encore coûtera-t-elle beaucoup d'hommes et de tems à la Russie, si encore elle ne provoque un soulèvement plus général.

Un ami du *Courrier de l'Europe* écrit de Stuttgart à ce journal, qu'il vient de faire un voyage magnifique. Toute l'Europe est en armes, au grand complet, répétant partout le cri de guerre et prête à fondre sur nous. La cavalerie est superbe et l'artillerie formidable. Mais ce n'est pas sur les grandes rontes qu'il faut aller pour voir cela: c'est dans l'intérieur des pays que ces différentes forces qui nous menacent ont été organisées. On n'attend plus, dit l'ami du *Courrier de l'Europe*, que le signal que doit donner le roi de Hollande.

On est si peu habitué à voir les directeurs de théâtre en bonnes affaires, que c'est avec une sorte de joie naïve qu'un journal représente le nouveau bailleur de fonds du nouvel Opéra-Comique comme possédant déjà la quittance des six premiers mois du loyer de la salle.

Des lettres de Vienne confirment ce que je vous ai dit déjà sur un prétendu testament du duc de Reichstadt. L'héritier de Napoléon n'a laissé aucune espèce de testament et c'est sa mère qui héritera de sa fortune, débris de celle du grand-homme.

L'intérêt que témoignent les patriotes rhénans aux écrits libéraux emprisonnés, se manifeste sous toutes les formes.

Les premiers raisins mûrs à Newstadt ont été envoyés, au nom de cette commune, à la prison des Deux-Ponts, où sont enfermés MM. Wirth et Siebenpfeiffer.

Le prince de Metternich, ou du moins le comte Caroli, sous le nom duquel on suppose que le premier ministre autrichien cache son incognito, a quitté Paris avant-hier, se rendant à Londres par Dieppe et Brighton.

Quelques personnes ont pensé que Dieppe n'était pas assez éloigné du château d'Eu, pour que le comte Caroli ne se détournât point de sa route pendant quelques heures. Mais je crois bien franchement que c'est-là une pure supposition.

— Les formes gothiques employées pour l'acte civil du mariage entre le roi Léopold et la princesse Louise, ont été dérangées par le château des Tuileries, et la responsabilité du ridicule qui en est résulté a été renvoyée à M. le chancelier de France, chargé de la rédaction.

— Il y a eu une protestation des négociants en vins de Bercy contre le nouveau tarif imposé par le conseil municipal de Paris à l'entrée des liquides et dont le premier effet a été d'interrompre presque immédiatement toutes les transactions sur cet article.

Il est à remarquer que M. d'Argout dit tout haut et partout que le vieux M. de Bondy est le plus incapable des hommes que l'on puisse penser à mettre à la tête d'une préfecture, et qu'on puisse huit ou dix mois qu'il dit cela, M. de Bondy reste néanmoins en place.

— Les journaux carlistes parlent aujourd'hui d'une prétendue lettre qui aurait été écrite à Mad. la duchesse de Berry par la princesse Louise peu de jours avant les fêtes de Compiègne. Le style même de cette pièce me paraît laisser voir suffisamment qu'elle est apocryphe.

— J'ai les lettres et les journaux de Londres, à la date d'avant-hier. Les consolidés étaient à 85 5/8 3/4.

— Les lettres reçues d'Oporto étaient à la date du 4. Je vous en ai transmis hier de bien plus récentes. Toutefois, il est question dans l'une des lettres de l'arrestation de l'abbé de St-Bento, à la suite de la découverte qui aurait été faite d'une lettre dans laquelle il était question de projets d'incendie, à l'imitation de celui des Trois-Couvens.

Le bruit courait à Oporto que le célèbre partisan Manuel s'était mis en campagne, après avoir proclamé dona Maria. Si cette nouvelle se confirmait elle ne serait pas sans importance pour la cause de l'armée libératrice.

Oporto était sur un pied de défense respectable que les travaux de chaque jour rendaient encore plus rassurant.

— Des conférences continuent toujours d'avoir lieu entre les représentants des puissances intéressées à la solution de la question belge. L'envoyé autrichien, M. de Weissenberg, MM. van de Weyer et Goblet se sont réunis dans la soirée de samedi chez lord Palmerston.

— M. d'Anglar, chargé d'affaires d'Espagne à Dresde, a passé à Strasbourg le 18 août se rendant à Madrid.

— Un jeune homme de Durtel (Sarthe), s'étant noyé en se baignant, le curé a refusé de l'enterrer, en disant : Vous n'obtiendrez pas plus cela de moi que de chanter le *Domine salvum fac* pour Louis-Philippe.

— Trois négociants français, établis à Madrid, viennent d'éprouver une saisie de toutes leurs marchandises par ordre de la douane. L'un d'eux a même été jeté en prison. Nous apprenons, par une lettre du 13, que l'un de nos concitoyens a présenté à M. de Rayneval une pétition énergique que tous les négociants français se sont empressés de signer, pour l'engager à demander réparation de cette violation du droit des gens qui s'est renouvelée plusieurs fois depuis la révolution de juillet.

— La diligence de Bayonne à Madrid de MM. Dotezac frères a été attaquée aux environs de Madrid par une bande de 25 brigands. Le postillon ainsi qu'un homme de l'escorte ont été tués ; les cinq voyageurs que contenait la diligence ont été entièrement dévalisés ; mais, par un rare bonheur, ils n'ont reçu aucune blessure pendant la lutte qui s'était engagée, quoique plusieurs balles eussent pénétré dans l'intérieur de la voiture. De leur côté les voleurs ont eu un homme tué, un autre mortellement blessé ; l'un d'eux a été arrêté et conduit à Madrid.

— On s'occupe depuis plusieurs jours de *Mémoires* que M. Lafitte serait sur le point de publier, et qui formeraient un supplément de ceux de M. Sarrany, aide-de-camp du général Lafayette.

— Les journaux anglais reçus aujourd'hui, mettent en doute, d'après leurs lettres d'Oporto, la capitulation d'Almeida.

— La conclusion des affaires belges et les ajournements indéfinis qui la retardent, occupent les feuilles anglaises. Le *Courier* abandonne complètement la cause de la Belgique, et l'on croit qu'en cela il est inspiré par une certaine partie du ministère anglais, qui sait bien qu'on viendra plutôt à bout des refus de Léopold que de ceux de Guillaume.

Le *Globe* et les autres journaux considèrent toujours les prétentions du roi de Hollande comme aussi déraisonnables qu'injustes.

Affaires du Portugal. — Des lettres de la frontière du Portugal annoncent que dans la place forte d'Almeida, environ 500 prisonniers, secondés par les troupes de la garnison, sont parvenus à sortir des prisons et qu'ils ont proclamé le gouvernement de dona Maria. Les places de Bragança et Valence ont suivi cet exemple.

Des lettres, parties de Madrid le 14, nous apprennent que don Pedro a reçu des renforts, et qu'il s'est mis en marche pour Lisbonne où l'on croit qu'il est entré le 8.

NOUVELLES.

MM. les sergens de ville, qui regardent les rues de Paris comme leur domaine, ont déclaré ce matin la guerre aux crieurs d'un petit journal intitulé le *Bon Sens*. Le lieu de la scène était le haut de la rue Montmartre. MM. les sergens de ville, qui sont toujours en armes, et qui en outre étaient en nombre, donnèrent une chasse si vive aux crieurs du *Bon Sens*, que ceux-ci se réfugièrent dans la boutique de M. Tubœuf, pharmacien. Les sergens de ville voulurent les attendre dans ce dernier asile ; mais M. Tubœuf, en homme de cœur et de courage, leur défendit l'entrée de sa porte, leur faisant sentir qu'ils allaient se rendre coupables d'une violation de domicile. M. Tubœuf leur fit en outre remarquer que leur conduite était partielle et vexatoire, puisque, à chaque instant de la journée, on voit le journal la *Constitution* de 1830 et la *France Nouvelle*. Les sergens de ville, qui sont déjà un peu inquiets du compte qu'ils ont à rendre pour leur expédition nocturne du pont d'Arcole, se mirent à délibérer entre eux ; au lieu d'entrer en force chez M. Tubœuf, ils restèrent trois quarts d'heure

à la porte de la boutique, cernant les pauvres crieurs du *Bon Sens* ; mais la foule devint bientôt si considérable, et les cris : A l'arbitraire ! à l'oppression ! si unanimes, que les sergens de ville battirent en retraite.

— Demain jeudi 23 août, à une heure précise, un service funèbre en l'honneur du fils de Napoléon sera célébré, à la demande des habitants de Clichy-la-Garenne, dans leur église catholique et apostolique française. La messe en musique sera exécutée par des artistes de l'Académie de musique, l'abbé Anzon prononcera une oraison funèbre.

— Un journal allemand, parlant de la vénérable mère de Napoléon, que la mort du jeune duc de Reichstadt plonge dans un deuil nouveau, et qui semble ne survivre que pour pleurer les désastres de sa famille et la mort de tous ses enfants, la surnomme avec justesse l'*Hécube* de notre âge, qui voit périr Astyanax après avoir perdu son illustre Hector. On se rappelle en outre que Napoléon ne pouvait lire sans attendrissement la scène sublime et naïve d'Homère, où le héros troyen, partant pour les combats, embrassait son fils dans les bras d'Andromaque, et qu'il appelait la pièce de Racine la tragédie des pères malheureux.

— Un de nos collaborateurs, mû par la curiosité, assistait mardi dernier à une audience de M. le juge de paix du canton de St-Chamond. Les débats de la plaidoirie auraient pu fournir une scène piquante à quelques vaudevillistes modernes. Après quelques injures d'excellent aloi, on en vint aux coups,

Et chacun vainement se ruant entre deux,
Nos braves, s'accrochant se prennent aux cheveux.

Cette rixe fut d'ailleurs revêtue de toute l'autorité requise : M. le juge, M. le greffier et M. le commissaire étaient sur leurs chaises, en robes. Deux huissiers et un bon gendarme étaient dans la salle. Voilà certes des témoins irrécusables. La portion pacifique de l'auditoire s'attendait à chaque instant à les voir mettre en prison par les parties belligérantes.

— La cour d'assises a ouvert aujourd'hui sa session, sous la présidence de M. Chevrier-Corcelles, président du tribunal civil de Bourg ; trois jurés ont présenté des excuses qu'il a été agréées ; M. d'Aubardé a été dispensé du service du jury pendant la session.

La première affaire appelée concerne les entraves apportées, à Nantua, à la circulation des grains et la résistance à l'autorité publique en juin dernier.

Les nommés Nel, Laracine, Lecot et Griot étaient prévenus de tentative de rébellion pour s'être montrés en armes sur la place publique de Nantua. L'accusation n'a pu établir leur participation active au désordre. Ils étaient défendus par M^{rs} Bonnet, avocat à Nantua, et MM^{rs} Morellet fils et Lyvet, avocats à Bourg.

(Courrier de l'An.)

— M. de Gertschlacher, chargé d'affaires de Bade, vient de remettre au gouvernement une lettre par laquelle S. A. R. le grand-duc de Bade notifie au roi le décès de S. A. S. la margrave douairière Amélie-Frédérique de Bade, née landgrave de Hesse-Darmstadt.

La cour prendra un deuil de quatre jours à cette occasion.

— Hier sont arrivés, avec leur suite, à l'hôtel de Bellevue, les comtes Hugo et Mensdorf, neveux du roi, et fils du duc de Mensdorf, feld-maréchal autrichien et gouverneur de la forteresse de Mayence.

— Parmi les personnes de distinction qui se trouvent en ce moment à Bruxelles, on cite lord Clinton, pair d'Angleterre ; l'honorable sir John Boyle, membre du parlement britannique ; lord Carrington, le chevalier Guenin ; sir Robert Inglis, membre du parlement britannique, et lady Inglis. Toutes ces personnes sont descendues à l'hôtel de l'Europe ; le comte de Kilmansegga, chargé d'affaires de S. M. le roi de Hanovre à Paris ; M. Cust, colonel anglais ; M. le comte d'Oraison, aide-de-camp du maréchal Soult ; Daru et Salvette, descendus à l'hôtel de Bellevue.

(Courrier belge.)

— L'augmentation du tarif concernant l'octroi de la ville de Paris occupe exclusivement l'attention publique : les propriétaires des maisons prétendent que cette mesure leur occasionnera le plus grand préjudice, attendu que la plupart de leurs locataires vont se loger hors des barrières pour se soustraire à un impôt si onéreux. Les ouvriers, n'ayant pas la ressource de pouvoir émigrer, deviendront les principales victimes de cette œuvre de déception. Ainsi le nouveau tarif réunit contre lui la réprobation de toutes les classes de la société.

— On annonce que S. M. sera de retour jeudi soir de son voyage à Eu.

— M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, sera de retour à Paris vers la fin du mois.

— Beaucoup de marchands de vins de Paris se sont réunis ce matin à l'entrepôt, et ont chargé des commissaires de rédiger une pétition au roi contre l'augmentation des droits d'octroi établie par l'ordonnance royale du 17 de ce mois.

— Le comte de Surville (Joseph-Bonaparte) est arrivé à Liverpool et s'est mis en route pour Londres.

— On écrit de Milan, 8 août :

S. M. le roi de Wurtemberg, qui est arrivé dans notre ville le 5 de ce mois, sous le nom de comte de Feck, en est reparti dans la matinée du 6 pour retourner dans ses Etats, en prenant la route de Chiavenna.

— Hier soir, à sept heures, une forte explosion de gaz a eu lieu dans un cabinet de lecture de la rue des Pyramides. L'explosion a été tellement violente, que plusieurs personnes qui passaient dans la rue ont été renversées ; heureusement il s'y trouvait peu de monde. Le plafond est tombé, et on a tout lieu de craindre pour les jours de la jeune personne qui était au comptoir. La dame qui tient le cabinet littéraire a été elle-même grièvement blessée.

— Le choléra continue ses ravages à Corbeil (Seine-et-Oise). Sur 3 à 4 mille habitants, 2 à 3 cents ont déjà succombé à cette maladie.

— Une malheureuse contestation commerciale vient de placer 125 pauvres émigrants dans une situation désespérée.

Un navire du port du Havre est acheté par une personne qui reçoit l'argent des passagers qu'elle s'engage à transporter à New-York. Des réparations sont faites au bâtiment et l'acheteur compte au vendeur les huit mille francs qu'il a touchés de ses passagers. Au terme marqué pour le paiement définitif, l'argent manque à l'acquéreur. Les émigrants réclament ; le tems se passe. Les vivres qu'ils ont embarqués pour la traversée s'épuisent ; ils ne peuvent se faire restituer leur argent, et depuis trois semaines ils persistent à rester à bord du bâtiment qui est devenu leur refuge.

L'exaspération de ces infortunés serait difficile à peindre. Elle est au moins égale à leur misère, et l'on est obligé de déplorer l'insuffisance de nos lois ou la lenteur de la justice qui n'a pu encore prononcer sur le cas dans lequel cette circonstance a placé l'acquéreur, le vendeur, les fournisseurs du navire et les passagers qui l'avaient affrété.

— Dans le moment actuel, la diplomatie est à Paris dans la plus complète stagnation ; point de conférences diplomatiques. Le roi est à la campagne. M. Sébastiani aux eaux, M. Barthé relève du choléra, M. de Montalivet a la goutte, le maréchal Soult est à Saint-Ouen, M. d'Argout voltige de l'instruction publique aux affaires étrangères comme un observateur ambulancier ; enfin, M. de Talleyrand partira sous peu pour Londres, fort mécontent du ministère.

(Courrier de l'Europe.)

— On vient de publier dans une feuille de Wurtzbourg, en Bavière, les noms des communes du grand-duché de Bade qui ont signé une protestation contre les décrets de la diète : cette publication avait été défendue dans le grand-duché par la censure. Non-seulement, les principaux habitants, mais encore les bourgmestres, les conseillers municipaux de ces communes, ainsi que les ministres de la religion, ont pris part à la protestation.

— On écrit de Berlin, 15 août :

« Des voyageurs dignes de foi qui viennent de traverser la Pologne confirment les événements de la Lithuanie, où les insurgés, au nombre de 10,000 hommes, commandés par un général du génie, tiennent une position qui rend impossible toute attaque contre eux. »

— On nous communique plusieurs lettres de Strasbourg, Sarreguemini-

nes, etc., qui annoncent que les mouvements de troupes continuent au-delà du Rhin.

De nouveaux camps viennent d'être établis :

- Un de 15,000 hommes sur les hauteurs de Simeren ;
- Un de 10,000 Antrichiens, entre Francfort et Offenbach ;
- Un de 12,000 Bavares, entre Newstadt et Spire ;
- Un entre Landau et Huermersheim.

Il est question d'en établir d'autres.

Le 9^e régiment de ligne a été dirigé de Deux-Ponts et de Kaiserslautern sur le *cordon sanitaire* ; il a été remplacé dans ces deux villes par le 5^e régiment de chevaux-légers, venant de l'intérieur.

Le 9^e régiment de hussards est en marche pour Coblenz.

Ottweiler doit être occupé par des troupes prussiennes ; on prépare les logements. Il en est arrivé à St-Ingbert (Bavière-Rhénane) un nombre assez considérable.

On s'attend à une prochaine occupation du pays de Bade par des troupes autrichiennes qui sont actuellement en marche.

D'après les ordres qui avaient été primitivement donnés, les ponts en construction et en réparation sur la route de Trèves à Mayence, ne devaient être terminés que vers la fin d'octobre ; mais de nouveaux ordres pressent l'achèvement de ces travaux : ils devront être terminés dans le plus bref délai.

Le prince de Wrède a quitté son camp de Spire pour se rendre à Wurtzbourg, où le roi de Bavière est attendu ; après son entrevue avec le roi, il retournera à Spire.

On assure, et tout porte à le croire, que les troupes de la vieille Bavière vont passer sur la rive gauche du Rhin, et qu'elles seront remplacées dans leurs garnisons par des troupes autrichiennes.

Les forces prussiennes dans les provinces du Rhin ne sont pas évaluées à moins de 50,000 hommes ; et l'on assure que le 5^e corps, fort de 60,000 hommes, qui était dans la vieille Prusse, est encore en marche pour la Prusse rhénane.

— Il est mort à Paris, il y a quelques jours, un homme sur lequel on nous fournit les renseignements suivants :

Cet homme était depuis long-tems attaché à une administration dont il recevait 2,000 francs de traitement ; il plaçait la plus grande partie de cette somme ; il dinait très-souvent en ville chez plusieurs personnes, et mettait dans ses poches du pain qu'il employait à ses repas du lendemain et des jours suivants. Ses habits, sans être malpropres, étaient rapés et raccommodés dans tous les sens ; à l'aide d'un pantalon très-long et de souliers très-couverts, il s'exemptait de porter des bas les jours où il ne dinait pas en ville. Malade depuis plusieurs mois, il ne voulait jamais demander un congé à son administration, dans la crainte qu'on ne lui fit une retenue sur ses appointements, et il mourut sans avoir consulté un médecin. Une des personnes chez lesquelles il dinait à jour fixe, ne l'ayant pas vu, se présenta à son domicile, où elle apprit qu'il n'était pas sorti de chez lui depuis quelques jours. M. le commissaire du quartier fut aussitôt mandé, et l'on fit en sa présence l'ouverture de sa chambre. On trouva le cadavre de ce malheureux en pleine putréfaction et déjà rongé en partie par les vers.

Le logement qu'il habitait, dans un des bas quartiers du douzième arrondissement, renfermait un mobilier valant environ 3,000 fr. On trouva dans une grande armoire de très-beau linge qu'il avait acheté dans sa jeunesse (à cette époque il se mettait bien) ; près de cette armoire étaient des cartons remplis de morceaux de pain, de petits fagots formés d'éclats de bois ramassés dans les rues ; dans une bibliothèque se trouvaient de très-beaux et de très-bons livres ; dans un autre carton, des flacons contenant des essences ; dans un secrétaire, deux sacs, l'un rempli de pièces d'un liard et l'autre de pièces de 5 centimes.

On apprit des locataires de la maison que cet homme vivait avec une femme morte récemment du choléra à l'Hôtel-Dieu, et qu'il donnait à cette femme 20 centimes par jour pour sa nourriture.

On ignore à combien s'élève la fortune laissée par cet homme.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. NAUDIN. — Audience du 21 août.

Affaire du Journal du Commerce et du Messenger des Chambres.

Dans le *Journal du Commerce* du 6 juin, parut un article qui fut reproduit le lendemain soir par le *Messenger des Chambres*, et dans lequel il fut rendu compte des obsèques du général Lamarque.

Ces deux journaux furent poursuivis, et leurs gérans comparaisaient à l'audience de ce jour. L'affaire du *Journal du Commerce* a été appelée la première.

M. Guillemot, gérant responsable de cette feuille, est assis au banc des prévenus, assisté de M^e Stourm, son avocat.

Deux délits avaient été relevés par le ministère public dans l'article incriminé : 1^o le crime capital de provocation suivie d'effet au renversement du gouvernement ; 2^o le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. La chambre du conseil n'accueillit pas dans son entier le réquisitoire du parquet ; elle déclara qu'il n'y avait aucune connexité entre l'article du *Journal du Commerce* et les désordres du 6 juin ; elle ne laissa subsister que la seule prévention d'excitation à la haine du gouvernement ; c'était donc à cette seule prévention que M. Guillemot avait à répondre.

Après la lecture de l'arrêt de renvoi, M. Delapalme, avocat-général, prend la parole et soutient l'accusation.

M. Guillemot demande à présenter quelques réflexions personnelles. Il commence par exposer ses principes politiques, ceux qui ont toujours présidé à la rédaction du *Journal du Commerce*. Il dit qu'une ligne ne peut être produite contre lui dans laquelle puisse se révéler un esprit de haine contre la constitution actuelle du pays. Il rappelle à cet égard un article publié le 30 juillet 1830, dans le *Journal du Commerce*, article, dans lequel il retrouve tous les éléments de la charte de 1830. Ainsi, dit-il, j'aimais la charte avant même qu'elle fût faite. Chacune des lignes tracées par moi prouve que j'avais des entrailles de père pour cette œuvre politique, à laquelle j'étais doublement attaché, et par devoir de citoyen et par amour-propre d'auteur ; mais de ce que j'étais invariablement attaché aux principes du gouvernement, était-ce à dire que je fusse nécessairement ami des doctrines du 13 mars ? Non, assurément, et c'est ce qui est bien distingué, bien expliqué dans l'article poursuivi. Après ces réflexions posées, M. Guillemot s'attache à disculper son article.

M^e Stourm prend ensuite la parole, et soutient que l'article incriminé ne contient que des doctrines sages, raisonnables, et n'offre pas les reproches dirigés contre lui.

Après quelques minutes de délibération, le jury a répondu négativement sur la question posée, et M. Guillemot a été acquitté.

— Le *Messenger des Chambres*, dans son numéro du 6 juin, avait reproduit l'article du *Journal du Commerce*, et le lendemain 7, il avait publié un autre article sur les journées des 5 et 6. Ces deux numéros furent saisis et poursuivis pour délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

M. l'avocat-général a déserté l'accusation quant au premier article, et l'a soutenue sur le second.

M. Grille, gérant du *Messenger*, a prononcé avec énergie et franchise quelques mots pour sa défense. M. Mauguin l'a complétée, et, après une délibération de quelques minutes, le jury a rendu un verdict d'acquiescement.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ALLEMAGNE.—*Stuttgart*, 16 août.—Vous saurez sans doute par vos journaux ce qui s'est passé ces jours derniers à notre cour; nous disons cour, car le terme cabinet ne serait pas à sa place. Notre roi si populaire, si opposé à toutes les mesures arbitraires, vient de se déclarer pour le système imposé à notre royaume par l'Autriche et la Prusse; et, chose étonnante, tandis que la Bavière semble hésiter et commence à concentrer ses troupes vers la capitale et sur les rives du lac de Constance, nous tournons vers la politique de M. de Metternich. Pour comprendre tant soit peu ce changement subit, il faut se rappeler ce qui s'est passé le premier jour de l'arrivée du roi dans sa résidence. A peine S. M. fut-elle descendue, que déjà un des milliers d'observateurs que le cabinet de Vienne paie dans toutes les petites capitales de l'Allemagne, s'est présenté auprès d'elle.

Le roi, mécontent de cette importunité, ne voulait pas s'entretenir avec le conseiller autrique B..., d'autant plus qu'il n'avait encore vu ni M. de Hagel, ni M. Schwab, ni M. Weishaupt; mais c'était précisément ce que voulait M. B... On craignait la voix persuasive du premier de ces ministres et son antipathie prononcée pour les ordres de Vienne et de Berlin. Le coup a réussi. Le roi a promis de rétracter les opinions libérales et franchement allemandes de ses ministres, bien qu'il leur eût donné son approbation. Ceux-ci voulaient donner leur démission, mais un patriotisme éclairé les a fait rester à leur poste.

Outre M. M... qui se remue beaucoup, on distingue ici un autre Monsieur qui fait de fréquents voyages à Vienne, et je puis vous assurer que notre plénipotentiaire à Francfort a reçu l'ordre très-récent de souscrire à tout pour complaire aux deux puissances prépondérantes.

Le public de Stuttgart, désappointé dans ses espérances, ne se fait pas illusion sur les événements à venir. La guerre, selon lui, est inévitable, parce que l'état actuel est insoutenable. On parle beaucoup de la France, et on admire la patience avec laquelle elle supporte le système du 15 mars, qui, d'après les lettres confidentielles qui circulent ici, n'est pas ministériel. Il existe une conspiration générale des rois contre les peuples, et il ne serait pas étonnant que nous visions un jour l'armée royale française venir en Allemagne faire le même office que celle de 1823 a fait en Espagne. Notre opposition est convaincue que le changement de l'opinion de notre roi vient de ce qu'on lui a donné des preuves suffisantes et écrites que la Prusse et l'Autriche pourraient impunément envahir le grand-duché de Bade; qu'à la vérité on échangerait quelques notes, mais qu'un fond ne s'y opposerait pas sérieusement. On attend un nouvel ouvrage de M. Forer, dans lequel il développera d'une manière plus étendue son opinion sur l'affranchissement de l'Allemagne par elle-même.

A Munich, on respire beaucoup plus librement qu'ici; la censure est

beaucoup moins sévère que la nôtre. Il semble que le roi a en une rechute de libéralisme. Puisse-t-il ne plus tomber dans les mains de conseillers perfides. Son auguste sœur, l'impératrice d'Autriche, exerce depuis quelque temps moins d'influence sur lui.

On a fait des essais pour acheter quelques journaux libéraux; mais ils ont échoué.

La conversion de la *Gazette de Hanovre* vous est sans doute connue; elle ne se lasse de préconiser le système autrichien; elle ne connaît maintenant d'autre bonheur que celui de vivre sous l'espionnage le plus étendu.

On recherche ici les ramifications de la *Burschenschaft*. On dit avoir découvert une nouvelle liste de proscription; cependant Tubingue est tranquille.

Plusieurs jeunes gens que le gouvernement wurtembergeois entretenait comme étudiants à Paris ont été rappelés en toute hâte, avec la menace de leur suspendre tout secours. Cette mesure excite autant de surprise que de mécontentement; la carrière de ces jeunes gens, pour la plupart destinés à nos écoles de commerce et aux institutions polytechniques, est anéantie par cette interruption.

Il ne règne pas la moindre activité dans notre ministère de la guerre. M. de Hugel donnera sa démission si un seul autrichien passe notre frontière. Ce brave général, qui s'est presque toujours battu sous les ordres de Napoléon, ne s'est jamais mépris sur la liberté, l'indépendance que l'Autriche accordera au Wurtemberg.

Pourquoi Guillaume n'imite-t-il pas son père qui, au milieu de la plus grande puissance de Napoléon, lui refusait un contingent pour l'armée d'Espagne. De tous les membres de la confédération germanique il donna seul cet exemple de courage et de fermeté. Puisse notre roi suivre en cela son prédécesseur: son peuple et toute l'Allemagne seront pour lui.

ITALIE.—*Rome*, 7 août.—La mort du duc de Reichstadt a produit une sensation douloureuse dans Rome. L'Europe entière s'associera à ce sentiment douloureux. Maintenant la grande image impériale, isolée de tout avenir, apparaît avec une nouvelle force et projette son ombre gigantesque sur la faiblesse du monde contemporain. Toute espérance était enlevée à un parti entier, et les héritiers de cette espérance, Charles X et Louis-Philippe, pourrissent, alors même que le présent ou l'avenir leur semblent plus assurés maintenant, contempler leurs jours heureux sans cet effroi que la puissance du destin arrache aux cœurs les plus éprouvés.

Maintenant que la couronne de cette jeune fleur est tombée dans la poussière, les haines de parti et les passions élèveront de toutes parts leurs voix trompeuses. Je crois par conséquent devoir faire connaître ce que mes relations me permettent de garantir. Le jeune prince se faisait remarquer par une taille avantageuse, par une grande habileté dans tous les arts et exercices chevaleresques, par une gravité profonde, par un jugement prompt et sûr. On avait reconnu avec plaisir et intérêt, dans une foule de ses pensées et de ses actes, le digne fils d'un père illustre; aussi beaucoup de gens voyaient-ils en lui la solution des dissensions de la France, qui troublait le monde entier. Mais il n'est plus, et le destin flotte encore incertain. Le duc avait été élevé par le comte Maurice de Dietrichstein, que l'on dit être un homme très-instruit et dont le dévouement au prince était parfaitement connu.

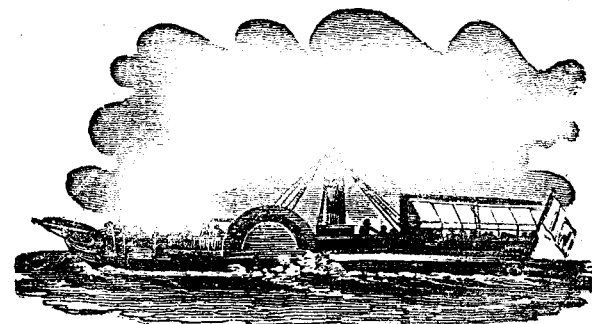
Il paraît que le comte devait faire du jeune prince un général de l'armée autrichienne. C'est ce qui explique pourquoi on a remarqué de très-

bonne heure beaucoup d'officiers distingués parmi ses professeurs, et pourquoi depuis deux ans il n'était entouré que de militaires à la tête desquels se trouvait le comte Hautmann, général qui jouit de l'estime particulière de l'empereur.

Beaucoup d'officiers, et même beaucoup d'étrangers, ont eu des relations fréquentes avec le prince. Ce sont des témoins qui pourront réfuter l'assertion suivant laquelle on aurait tenu le prince dans une sorte de séquestration, ainsi que la fable absurde qu'on lui avait caché sa naissance et cherché à étouffer dans son cœur tous les sentiments généreux: au contraire, l'image de son père était profondément gravée dans son cœur, et il répondait vivement à l'attachement de son aïeul que l'on connaissait généralement à Vienne. Il avait beaucoup d'amis, était très-lié avec ses professeurs, et notamment avec le lieutenant-colonel Prokesch chevalier d'Orten, qui pendant quelque temps a fait des lectures régulières avec lui; c'est le même qui vient de quitter Rome pour retourner à Vienne, où l'on pense qu'il remplacera le conseiller aulique Genz.

Le jeune prince a toujours été traité avec les égards dus à un membre de la famille impériale. On met au nombre des causes qui ont hâté sa mort un développement physique trop prompt, des efforts à la chasse, à la manœuvre, peut-être aussi un refroidissement après la danse. Vienne l'aimait; l'armée voyait en lui sa plus belle espérance. Maintenant il n'est plus. Avec lui sa dynastie est éteinte. A Rome vit une femme âgée; elle survit à tout, à ses parents, à son époux, à ses enfants, d'abord obscurs et ensuite puissants; à son fils, géant du 19^e siècle; à son petit-fils! Qui pourrait peindre la douleur de cette nouvelle Hécube!

(Gazette d'Augsbourg.)



PAQUEBOTS A VAPEUR DU RHONE.

Les départs ont toujours lieu :

Dimanche, pour Marseille.

Mardi et jeudi, pour Avignon, Beaune et Arles, à cinq heures du matin.

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42.

(465)

ANNONCES DIVERSES.

(465) VENTE VOLONTAIRE

D'une belle et bonne propriété patrimoniale, appelée de *Sarre*, située sur la commune de Curbigny, dans une position saine et agréable, à une demi-lieue de Laclayette, arrondissement de Charolles, près la traversée de la route de Mâcon à Marcigny, et de celle de Lyon à Autun, d'un arrondissement très-facile.

Cette propriété consiste : 1° en bâtiments de réserve et d'exploitation en bon état, avec les cours, verger et jardins potagers;

2° En prés de bonne nature, de contenance de 16 hectares 60 ares.

3° En pâturage pour bœufs et vaches, 13 hectares 58 ares;

4° En terres froment et seigle, 19 hectares 31 ares;

5° En bois taillis, en partie demi-futaie et en pins de belle venue, 14 hectares 10 ares.

Total : 63 hectares 60 ares, équivalant à 411 mesures de 400 toises anciennes.

6° En deux étangs et plusieurs pêcheries, etc.

Cette vente, à l'amiable, aura lieu le 15 septembre prochain, dix heures du matin, en l'étude de M^e Jacquier, notaire à Laclayette.

Pour les renseignements, on pourra s'adresser à Laclayette, à M. Frasier, et à M. Leclerc, huissier; à Roanne, à M. Defforges, orfèvre; à Marcigny à M^e Simonin, notaire; à Paray, à M^e Grizard, notaire, et à Lyon, à M. Goutorbe, avoué, rue des Trois-Maries.

On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements.

Clôture, le 24 août,

DE LA VENTE

PAR COUPONS D'UN FRANC.

De trois domaines estimés 400,000 fr., appartenant à M. Audry de Puyraveau, membre de la chambre des députés.

S'adresser, pour avoir des billets, à la Bourse militaire, galerie de l'Argue, escalier L, au-dessus de l'entresol. (451 3)

A vendre de suite, pour cause de départ. — Fonds de café en pleine activité, situé à Vienne (Isère). S'adresser à Lyon, chez M. Madinier, marchand de rubans, place de l'Herberie, n° 1. (447 3)

(458 2) A vendre. — Jolie calèche parfaitement bien établie, légère pour un cheval. S'adresser chez M. Monin, commissionnaire, rue Champier. (447 3)

(452 2) EN CHARGE A MARSEILLE, POUR LES ILES MAURICE ET BOURBON, Pour partir fin septembre prochain, Le beau trois-mâts, neuf, le *Ferdinand*, du port de 300 tonneaux. S'adresser, pour fret et passager, à MM. Châteauneuf frères, à Marseille, et à MM. V^o Briand et Delaroche, à Lyon.

neur de prévenir le public qu'il vient de recevoir une grande quantité de cristaux et porcelaine dans les goûts les plus modernes, tels que vases à fleurs garnis, déjeuners et sucriers dorés, cristaux de fantaisie et pour le service de table, tasses à café dites cor de chasse pour limonadier, globes pour lampes et quinquets de tous genres. Il tient en outre un atelier de taille et de gravure sur cristaux; il se charge de toute sorte de rassemblement quelconque, le tout à des prix très-mo-dérés.

(466) Un voyageur qui parcourt deux fois l'an le midi de la France désire trouver une carte à la provision pour une maison déjà connue, dans les articles d'annuaire de Lyon, Tarare ou Vienne.

S'adresser directement ou par lettre affranchie au bureau de ce journal, à M. A. R., jusqu'au 2 septembre.

(467) Il a été perdu, il y a huit jours, un perroquet vert de la petite espèce, tête grise, jaune sous le ventre, point de queue. On croit qu'il a été repris sur le pont de Pierre au moment qu'il s'est échappé par quelqu'un allant du côté de Bellecour.

S'adresser à M. Philippe, tailleur, rue St-Côme, n° 7.

CANNES EN FER CREUX,

Rue Pétrille, n° 5 et 7, à Paris.

Le succès prodigieux qu'ont obtenu ces cannes en fer creux ne pouvait manquer d'éveiller la cupidité des contrefacteurs. Pour garantir les commettants du dehors des contrefaçons dont les défauts ne se reconnaissent la plupart qu'à l'usage, notamment celle du vernis et de la qualité du fer, les inventeurs des fers creux, MM. GANDILLON frères et ROY accompagneront chaque vente d'un certificat d'origine revêtu de leur signature, et dont le destinataire sera en droit d'exiger la représentation. Le prix au détail de ces cannes, récemment perfectionnées, a été réduit à 5 francs dans les dépôts établis dans les principaux passages et quartiers de Paris. MM. les négociants pourront adresser directement leurs demandes à la fabrique de fers creux, rue Pétrille, n° 5 et 7, à Paris. Ils jouiront de la remise accordée au commerce.

On fabrique dans le même établissement les grilles, balcons, rampes d'escalier, lits et couchettes en fer creux, connus si avantageusement depuis quatre ans, ainsi que les râteliers, échelles, bancs, chaises, fauteuils, tables et autres meubles de jardin, aussi remarquables par leur légèreté et solidité que par l'élégance ou la nouveauté des formes. Même établissement à BORDEAUX, rue Belleville, et à BESANCON. (345 5)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Penitens-de-la-Croix, à St-Clair, pres de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et

vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés. Prix : 4 f. et 8 f. la bouteille. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. Affranchir et joindre un mandat sur la poste. Des dépôts existent dans toutes les villes et à l'étranger. A Avignon, Vigier, pharmacien; à Apt, Seynard; à Carpentras, Bernard; à Marseille, Thumain, grande rue de Rome; Laurent Fourtoul, petite rue de Rome, n° 12. (456)

AVIS IMPORTANT

POUR LES

Pères de Famille.

REMPLACEMENT

DES JEUNES GENS DE LA CLASSE DE 1831.

MM. MUSSET aîné SOLIER et Comp^e, de Paris.

Le conseil de révision du département du Rhône va bientôt, aux termes de la loi, ouvrir ses séances pour l'admission des remplaçants. Le moment est donc venu pour les familles qui n'ont point fait assurer leurs enfants de se procurer à l'avance d'un bon sujet capable de faire un bon service, sans attendre pour y songer que l'autorité révéle leur sollicitude et les prie de s'exécuter pour satisfaire au vœu de la loi.

La C^e dénommée ci-dessus, voulant remplir vis-à-vis du public l'engagement qu'elle a pris de fournir, après le tirage des remplaçants aux jeunes gens de la classe de 1831 atteints par le sort, ou même encore aux jeunes soldats qui sont déjà sous les drapeaux, s'empresse de lui donner l'avis suivant :

Il existe, à prix débattu, deux modes pour traiter d'un remplaçant, et toujours sans rien payer avant libération complète.

L'un, à forfait, pour ceux des jeunes gens de la classe de 1831 qui ne conservent aucun doute sur leur position à venir par le numéro qu'ils ont obtenu, c'est-à-dire ceux auxquels il importe dès ce moment même, et sans attendre la réunion des conseils de révision, de fixer irrévocablement le prix de leur remplacement.

Et l'autre, dit éventuel, mais dont le prix aussi est pour tant fixé d'avance, qui se réduit pour la C^e à une prime de 300 fr., pour s'assurer d'un remplaçant, si, avant la clôture de la liste départementale, réglée au dix septembre prochain, la position incertaine jusqu'à du jeune homme, soit par le numéro qu'il a obtenu au sort pour tous autres motifs quelconques qu'il se propose de faire valoir devant le conseil de révision, se résout en faveur de la C^e.

MM. Musset aîné Solier et C^e, informant également MM. les notaires qui ont réuni chez eux une Société de pères de famille, plus ou moins considérable n'importe, pour former une bourse, qu'ils traitent à forfait des remplaçants nécessaires à ceux atteints par le sort.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Boucher, agent principal de la Compagnie, qu'on

trouvera depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, en l'étude de M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 4. (229 46)

BOURSE DE LYON.—24 août 1832.

Cinq p. o/o au comptant, jous. du 22 mars. 98 75 99
fin courant... 98 75
Trois p. o/o au comptant, jous. du 22 juin. 69 75
fin courant... 69 25 50

BOURSE DE PARIS.—22 août 1832.

	1 ^{er} C ^{rs} .	plus h	plus b	den.
5 p. 0/0 au compt.	99 15	99 20	99 25	99 5
— fin courant.	99 10	99 10	99 10	99 5
EMP. 1831 au compt.	99 25	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
4 p. 100 au compt.	91	"	"	"
5 p. o/o au compt.	69 20	69 25	69 10	69 10
— fin courant.	69 20	69 25	69 15	69 15
ACTIONS DE LA BANQ.	1655	"	"	"
R. DE NAPLES au c.	81 35	81 35	81 20	81 40
— fin courant.	"	"	"	"
CORTÈS.	13	"	"	"
ESPAQ. Emp. royal.	78 3/4	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	57 1/8	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANAUX ..	1057 50	"	"	"
C ^{rs} HYPOTHÉCAIRE.	530	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI ..	195	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN ..	80 1/2	"	"	"
EMPRUNT BELGE ..	76 7/8	"	"	"

COURS DES MARCHANDISES.

3/6 sans variation.	
Béziers disp.	52 25
— novemb. décemb.	26 75
Colza disp.	84
— courant du mois.	85 à 84 50
— 4 derniers mois.	86 50 à 86
— premiers mois 1833.	86 50 à 86
Lille.	78 25
Voiture.	6 50

	DENRÉES.
— 4 d'été.	6 97 1/2
Bordeaux	5 60
— novemb. et déc.	

Lille, 21 août.

Notre marché est nul aujourd'hui; nous n'avons traité que 30 pièces colza à 78 fr. 50 c. Il s'est fait peu de chose en chanvre à 15 fr. 50 c. Toutes les autres denrées sont restées sans affaires. Colza reste coté de 78 fr. 50 c. à 78 fr. 25 c. Voiture pour Paris, 6 fr. 50 c. Chanvre de 13 à 14 fr.



Anselme PETETIN.

LYON. IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.